



Règlement officiel de la 34^{ème} Course ALGERNON

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s) (véhicules motorisés, skate-board, rollers, vélos), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1 – Lieu, date et nature de la compétition

Cette course sur route à allure libre se déroule dans les rues de Marseille et le village de course est installé sur la plage du Prado.

Trois distances proposées : 5 km, 10 km ou 15 km.

5 km :

- Départ Marégraphe / Parc Valmer côté mer (Portique de départ)
- Corniche Kennedy côté mer
- Georges Pompidou bascule coté ville
- Rond-point David coté ville
- Mendes France côté hippodrome voie de droite
- Rond-point Frenay
- ½ tour qui retourne vers P1bis par Mendes France côté mer et Pompidou côté mer (mise en place de cônes matérialisant les espaces de course des différents parcours)
- Parcours 10 kms :
- Départ niveau Parking de l'Hélice, voie descendante
- Départ Hélice, voie descendante (Portique de départ)
- Georges Pompidou côté mer
- Rond-point David bascule côté hippodrome
- Mendes France côté hippodrome
- Rond-point Frenay
- Avenue Bonneveine côté hippodrome
- Parc Borely
- Sortie Huveaune Parc Borely
- Rond-point David côté ville
- Avenue Pompidou côté ville
- Corniche Kennedy côté ville
- Parc Valmer, ½ tour
- Corniche Kennedy côté mer
- Marégraphe côté mer
- Entrée Plages Parking P1 bis
- Arrivée

10 km :

- Départ Hélice, voie descendante (Portique de départ)
- Georges Pompidou côté mer
- Rond-point David bascule côté hippodrome
- Mendes France côté hippodrome
- Rond-point Frenay

- Avenue Bonneveine côté hippodrome
- Parc Borely
- Sortie Huveaune Parc Borely
- Rond-point David côté ville
- Avenue Pompidou côté ville
- Corniche Kennedy côté ville
- Parc Valmer, ½ tour
- Corniche Kennedy côté mer
- Marégraphe côté mer
- Entrée Plages Parking P1 bis
- Arrivée

15 km :

- Départ Marégraphe / Parc Valmer côté mer (Portique de départ)
- Corniche Kennedy côté mer
- Georges Pompidou bascule coté ville
- Rond-point David coté ville
- Mendes France côté hippodrome voie de droite
- Rond-point Frenay
- Avenue Bonneveine
- Parc Borely
- Sortie Huveaune Parc Borely
- Rond-point David côté ville
- Avenue Pompidou côté ville
- Corniche Kennedy côté ville
- Parc Valmer / Marégraphe, ½ tour
- Marégraphe côté mer
- Corniche Kennedy côté mer
- Georges Pompidou coté ville (hauteur Cdt Rolland)
- Rond-point David coté ville
- Entrée Borely par l' Huveaune
- Parc Borely

2 – Organisateur

Association Sportive et Culturelle ALGERNON

272 Avenue de Mazargues 13008 MARSEILLE // 04.91.23.37.92 // contact@algernon.fr // www.algernon.fr

Représentée par Monsieur Serge DAHAN, directeur de course.

3 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a – Catégorie d'âge

Les compétiteurs doivent être au minimum âgés de :

- 16 ans révolus pour participer aux parcours de 10 km ou 15 km,
- 14 ans révolus pour participer au parcours de 5 km.

b – Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- soit d'une **licence** Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- soit d'une **licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une **licence délivrée par la FFSA ou la FFH**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Ces documents devront être remis, au plus tard, au retrait du dossard. Aucun dossard ne sera remis sans présentation d'un document respectant les conditions précitées et valide au jour de la manifestation.

c – Droit d'inscription

Le droit d'inscription est de 17 euros, quelle que soit la distance. Il donne droit à un dossard et à un t-shirt de la course.

Ce droit d'inscription est payable en espèces, chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'« association Algernon », par carte bancaire ou en ligne sur www.kms.fr

Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Les inscriptions devront parvenir à :

- **Association Sportive et Culturelle ALGERNON**, 272 avenue de Mazargues – 13008 MARSEILLE
Par mail à : contact@algernon.fr // Par internet : www.algernon.fr
- **KMS**, 46 boulevard de la Fédération - 13004 MARSEILLE
Par téléphone au : 0892 683 313 (n° surtaxé) // Par internet : www.kms.fr

Les inscriptions auront lieu :

- par internet
- au Village Algernon (plage du Prado, hauteur David) le samedi 13 octobre de 9h à 19h, sans interruption, avec retrait des dossards.

Au plus tard, les dossards seront retirés le dimanche 14 octobre 2017 sur les plages du Prado UNIQUEMENT (village Algernon, aire d'arrivée) de 7h30 à 9h00.

Le dossard est OBLIGATOIRE pour les participants y compris pour les accompagnateurs de participants en situation de handicap ou à mobilité réduite, en fauteuils roulants notamment.

d – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 13 octobre 2017 à 19h00, quelle que soit la distance.

e – Athlètes handisports

Les athlètes en fauteuil sont acceptés, sauf ceux de type « Handibike » considérés comme cyclistes par la Fédération Française Handisport. Cette décision difficile a été prise par l'organisation afin d'assurer une sécurité optimale aux nombreux participants en fauteuil roulant et à mobilité réduite.

Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

f – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation signée, remise au plus tard lors du retrait du dossard.

g – Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

h – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 – Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance n°13033650 souscrite auprès de MACIF PROVENCE MEDITERRANEE – BP 40152 – 13631 ARLES Cedex.

6 – Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course, quelle que soit la distance, est de 2 heures. Passés ce délai, les services de Police interdisent tout coureur sur le parcours et les retardataires seront conduits à l'arrivée par la voiture balai.

7 – Classements et récompenses

Un classement sera établi pour chaque course : 5 km, 10 km et 15 km.

Seront récompensés les 1^{ers}, 2^{èmes} et 3^{èmes} hommes et femmes de chaque distance ; le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} participant en fauteuil roulant.

Les résultats seront publiés sur l'aire d'arrivée et sur le site internet www.kms.fr

Conformément à la loi dite « *Informatique et Libertés* », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site. Pour cela, ils devront le signifier en cochant la case prévue à cet effet lors de leur inscription.

8 - Ravitaillements

5 postes de ravitaillements solides et liquides seront installés sur le parcours, à savoir : aux Catalans, au Marégraphe, à l'Hélice, près du Château Borély et sur la Plage du Prado à l'arrivée.

9 – Sécurité et soins

a – Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies de circulation y compris pour les sportifs à mobilité réduite ou en fauteuils roulants.

Les participants n'emprunteront jamais plus de la moitié de la chaussée, sauf disposition particulière.

La circulation sera interdite à tout véhicule sur le parcours à savoir : sur la Place du 4 Septembre, l'avenue de la Corse, le boulevard Charles Livon dès 9h00 (déviation par l'avenue Pasteur), la Corniche Kennedy dans les deux sens, l'avenue Georges Pompidou, l'avenue Pierre Mendès France et sur l'avenue de Bonneveine en direction de la mer.

b – Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par 4 médecins et deux organismes de secourisme agréés présents sur la manifestation (Croix Rouge Française, Croix Blanche, AP-HM).

5 postes de secours fixes sont installés : 1 – Pharo/Catalans (départ 5km), 2 – Hélice, 3 – Parc Borély, 4 – Plages du Prado (arrivée).

c – Stands de récupération

Il est prévu à l'arrivée des stands de récupération avec kinésithérapeutes.

10 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

11 – Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

12 – Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement de 17 euros, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Abréviations utilisées :

FFA : Fédération Française d'Athlétisme

FFCO : Fédération Française de Course d'Orientation

FFPM : Fédération Française de Pentathlon Moderne

FF Tri : Fédération Française de Triathlon

FFSA : Fédération Française du Sport Adapté

FFH : Fédération Française Handisport

IAAF : Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme